Image not found or type unknown

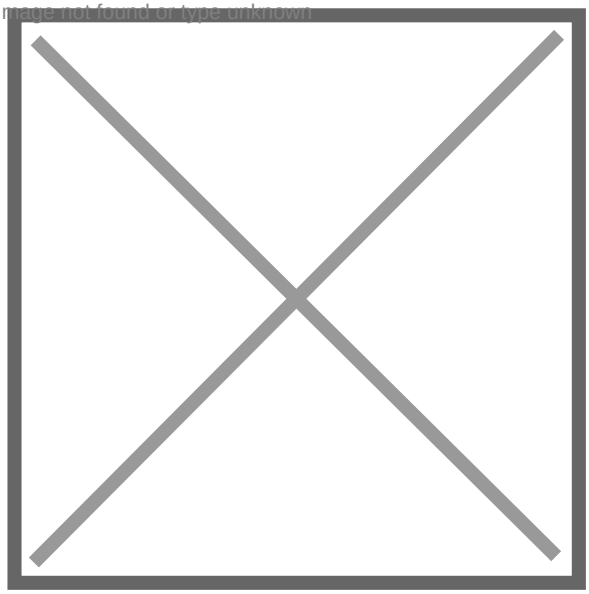

Annulation de la construction

Par **iemma87**, le **01/01/2009** à **18:50**

bonjour ,
mon ami et moi meme avons signé un contrat de construction depuis aout
le crédit étant accordé ,mais voila que juste avant les vacances de noel le constructeur nous dit qu'il aura un cout suplémentaire pour les fondations et divers choses ,a ce jours le suplément s''élèverait a 11 640 euros .
pouvons nous annuler la construction ?
MERCI DE ME RENSEIGNER . IEMMA

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés